



Assemblée générale annuelle

Le 3 juin 2024

Procès-verbal de l'Assemblée générale des membres 2024

Rencontre tenue au Pavillon Wilson de Coteau-du-Lac dès 17h.

À laquelle sont présents les membres suivants :

▪ Monsieur Clément Arseneault	Membre citoyen
▪ Monsieur Daniel Bissonnette, Musée régional de V-S	Membre corporatif
▪ Monsieur François Boisjoly	Membre citoyen
▪ Madame Isabelle Dalcourt, Plage de Saint-Zotique	Membre corporatif
▪ Monsieur Jacques Legault, Coteau-du-Lac	Membre municipal
▪ Monsieur Jean-Denis Filiatrault	Membre citoyen
▪ Monsieur Jimmy Poulin, Les Cèdres	Membre municipal
▪ Madame Joanne Brunet, DEV Vaudreuil-Soulanges	Membre acc. régional
▪ Madame Pamela Nantel, Les Coteaux	Membre municipal
▪ Monsieur Serge Raymond, Pointe-des-Cascades	Membre municipal
▪ Madame Sylvie Bissonnette, Vignoble de Pomone	Membre corporatif
▪ Monsieur Yvan Préfontaine	Membre citoyen

La conformité des membres présents a été effectuée avant le début de la rencontre.

Sont aussi présents :

▪ Monsieur Alexandre Monahan	Parc du canal de Soulanges
▪ Madame Jocelyne Poirier	Comptable BCGO
▪ Madame Julie Lambert	Parc du canal de Soulanges
▪ Madame Marianne Sigouin-Lebel	Parc du canal de Soulanges
▪ Madame Mylène Gagné	Parc du canal de Soulanges
▪ Madame Nathalie Gauthier	DEV Vaudreuil-Soulanges
▪ Monsieur Peter Zytynsky, maire	Municipalité de Pointe-des-Cascades
▪ Monsieur Philippe Roy	Parc du canal de Soulanges
▪ Monsieur Sylvain Brazeau, maire	Municipalité Les Coteaux
▪ Madame Véronique Viau	DEV Vaudreuil-Soulanges

1. Ouverture de la rencontre

Il est 17h, Jimmy Poulin, président du conseil d'administration, prend la parole.

Il souhaite la bienvenue aux membres et aux employés de la société. Aussi, sans avoir été convoqué officiellement, il souligne la présence de Marianne Sigouin-Lebel et Julie Lambert. Cela démontre tout l'engagement qu'elles ont envers la société.

Il profite de l'occasion pour saluer les maires présents. Même s'ils ne sont pas les délégués de leur municipalité, soit les représentants au statut de membres, ils ont décidé de venir comme observateurs.

Il rappelle qu'à l'assemblée uniquement les délégués des membres municipaux, corporatifs et accompagnateurs pourront proposer et appuyer les résolutions. La création de la société s'est faite en 2021 en mobilisant ses premiers membres qui adhéraient à la vision du projet et qui possédaient un bagage pertinent pour structurer les bases de l'organisation. Le développement de l'adhésion des membres se fait graduellement.

L'année 2023 a permis d'accréditer près de trente nouveaux membres. Il se dit très heureux d'accueillir ceux qui ont répondu à l'avis de convocation afin de pouvoir soutenir la réalisation du projet qu'est le Parc du canal de Soulanges.

2. Nomination du président et du secrétaire de l'AGA et présentation des règles applicables

Jimmy Poulin rappelle aux membres qu'il est de son droit de choisir le président et le secrétaire de la rencontre. Pour des raisons de préparation et de maîtrise des sujets à l'ordre du jour, il souligne que lui et Philippe Roy sont volontaires pour jouer ces rôles.

Il est proposé par Pamela Nantel et appuyé par Serge Raymond de nommer Jimmy Poulin comme président d'assemblée et Philippe Roy comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

Le président présente quelques consignes pour faciliter le déroulement de la rencontre et demande la collaboration des personnes présentes.

3. Vérification du quorum

Le président d'assemblée constate le quorum selon les règlements généraux en vigueur.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jimmy Poulin fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Serge Raymond et appuyé par Sylvie Bissonnette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 mai 2023

Le président d'assemblée demande aux membres qui étaient présents l'an dernier s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de l'AGA 2023 et s'ils souhaitent la dispense de lecture.

Les membres sont invités à proposer, le cas échéant, des modifications.

CONSIDÉRANT le devoir des membres d'adopter le procès-verbal des assemblées générales;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 acheminé aux membres avec l'avis de convocation de la présente assemblée;

Il est proposé par Pamela Nantel et appuyé par Daniel Bissonnette de dispenser l'assemblée de la lecture du procès-verbal et de l'adopter tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation des états financiers 2023

Le président invite madame Jocelyne Poirier, de la firme comptable BCGO, à présenter les états financiers du Parc du canal de Soulanges en date du 31 décembre 2023 tel qu'adoptés par le conseil d'administration.

Selon le travail réalisé par la firme BCGO, l'organisme a une saine situation financière. L'état de situation des finances de la société Parc du canal de Soulanges est jugé positif et aucune information ne laisse croire qu'elle ne pourra réaliser sa mission.

L'audience a la possibilité de poser des questions et demander des éclaircissements. Aucune question de la part des membres n'est formulée. Il remercie Jocelyne Poirier pour son travail et ses explications pertinentes.

Il en profite également pour remercier Véronique Viau, coordonnatrice des services administratifs et de la comptabilité chez DEV et responsable dans notre entente d'impartition des ressources pour la comptabilité du parc.

7. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2024

Jimmy Poulin rappelle qu'en vertu de l'entente de la société avec la MRC, l'organisme doit retenir les services de la même firme comptable que la MRC. Cette façon de faire s'explique de par la présence du parc dans son périmètre comptable.

La firme comptable BCGO est retenue actuellement par la MRC mais ne sachant pas que réserve l'avenir, le président suggère aux membres de permettre au conseil d'administration de nommer la firme selon le choix de la MRC.

Il est proposé par Serge Raymond et appuyé par Jacques Legault d'autoriser le conseil d'administration de nommer la firme comptable responsable de la vérification financière de l'organisme selon les obligations incluses dans l'entente de gestion liant le Parc du canal de Soulanges et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité.

8. Bilan du président et rapport d'activité 2023

Le président cède la parole à Marianne Sigouin-Lebel et à Mylène Gagné pour présenter les réalisations de 2023. Les actions ont permis le développement de notre organisation et la consolidation de nos partenariats, notamment la prise en charge des activités de l'organisme Piste cyclable Soulanges.

De plus, plusieurs actions ont porté sur l'organisation d'événements, des projets d'aménagement. Les communications n'ont pas été en reste avec la création de divers outils. D'ailleurs, les usagers et visiteurs sont de plus en plus nombreux à suivre le parc via les réseaux sociaux.

Enfin, le président remercie l'équipe pour les efforts déployés durant pour cette période. Il rappelle que l'organisation est jeune, mais démontre beaucoup d'énergie pour réaliser la vision du parc régional.

9. Ratification des actes des administrateurs

Philippe Roy rappelle aux membres la signification de la ratification des actes des administrateurs.

Considérant que les administrateurs et les dirigeants du Parc du canal de Soulanges ont posé plusieurs actes et pris plusieurs décisions à titre d'administrateurs et de dirigeants de la société au cours de leur mandat depuis la dernière assemblée générale annuelle;

Considérant que la ratification approuvée, sanctionnée et confirmée les actes, contrats et documents écrits, résolutions, nominations ou autres décisions et choses signés, adoptés, faits, pris ou désignés depuis la dernière assemblée générale annuelle par ses administrateurs

et/ou dirigeants de même que par toute autre personne ayant agi à titre d'administrateur ou dirigeant;

Il est proposé par Pamela Nantel et appuyé par Serge Raymond que l'assemblée générale annuelle ratifie les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants du Parc du canal de Soulanges depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Adopté à l'unanimité.

10. Élections des administrateurs

Le président prend un moment pour rendre hommage au dévouement des administrateurs(trices). Leur passion et leur engagement sont les piliers du succès du conseil. Il se dit honoré de travailler à leurs côtés pour faire avancer la mission commune. Il souhaite la poursuite du bon travail collectif avec l'objectif de faire du Parc du canal de Soulanges un lieu exceptionnel où l'histoire, le plein air, la nature, la culture et la communauté se rejoignent.

Jimmy Poulin présente le déroulement de l'élection pour la formation du conseil d'administration de l'organisme.

Le président d'élection rappelle le nom des administrateurs sortants, soit lui-même, Pamela Nantel, Linda Strong Gallant et Isabelle Dalcourt. Selon les règlements généraux, ces administrateurs, s'ils le souhaitent, peuvent se représenter.

Pour les postes municipaux, les directions générales des municipalités riveraines disposent d'un article aux règlements généraux leur donnant la priorité sur leurs homologues des autres municipalités. Pamela Nantel (Les Coteaux) et Jimmy Poulin (Les Cèdres) informent l'assemblée qu'ils acceptent de nouveaux mandats.

Puisqu'ils ne seront pas candidats, il demande à l'assemblée si elle accepte de nommer le président et le secrétaire de la rencontre comme président un secrétaire d'élection.

Il est proposé par Pamela Nantel et appuyé par Serge Raymond de nommer Jimmy Poulin comme président d'élection et Philippe Roy comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour les autres postes, Jimmy Poulin déclare la période de mise en candidature ouverte :

- Daniel Bissonnette propose la candidature d'Isabelle Dalcourt au poste d'administrateur pour les membres corporatifs - secteur fluvial; Isabelle Dalcourt accepte sa mise en candidature.
- Sylvie Bissonnette propose la candidature de Linda Strong Gallant au poste de représentante pour les membres corporatifs - tous secteurs confondus. Linda Strong Gallant, qui ne pouvait participer à la rencontre, a acheminé à Philippe Roy un courriel annonçant qu'elle acceptait une mise en candidature.

Considérant le nombre de candidats éligibles est égal au nombre de sièges disponibles, il n'y a pas d'élection. Le président d'élection informe les candidats qu'ils sont déclarés élus par acclamation.

L'assemblée félicite le conseil d'administration 2024 de la société Parc du canal de Soulanges.

Il est proposé par Jacques Legault et appuyé par Sylvie Bissonnette d'officialiser les résultats de l'élection et d'octroyer un mandat de 2 ans à Pamela Nantel, Jimmy Poulin, Linda Strong Gallant et Isabelle Dalcourt.

Adopté à l'unanimité.

11. Présentation des priorités d'action 2024

Philippe Roy dresse les principaux éléments du plan d'action 2024 de l'organisme. Les éléments suivants sont retenus :

- Consolider les acquis, accroître la force de frappe
- Consultations citoyennes du plan directeur
- Marquer davantage l'espace par des aménagements (signalisation, mobilier, etc.)
- Assurer une plus grande présence sur le terrain, cela par une offre bonifiée d'animations (4 saisons et arrimage de l'offre des municipalités locales)
- Coordination des différents acteurs pour les tâches d'entretien du parc, notamment un calendrier d'entretien et la collaboration municipale dans les interventions
- Poursuivre l'arrimage des mandats Piste cyclable
- Contribuer au plan de projet de la MRC pour répondre aux conclusions de l'étude d'auscultation de l'infrastructure cyclable
- Poursuivre l'arrimage et la vision de développement pour les pôles majeurs, en collaboration avec les municipalités et les partenaires (Embouchure ouest, Village des Écluses, Petit Pouvoir)

Considérant les actions à mener, le président invite les membres à partager leurs commentaires, préoccupations et suggestions. Les principaux éléments discutés sont :

- Expérience client (diminuer les entraves et un meilleur partage de la piste entre les usagers).
- Informer les citoyens des faits et lieux historiques (plus de panneaux, de plaques et d'autres outils pour promouvoir l'histoire du canal).
- Proposer des aménagements intéressants (pour les visiteurs qui souhaitent contempler les paysages et découvrir ses secteurs).

12. Clôture de l'Assemblée générale annuelle

Puisque tous les points à l'ordre du jour sont épuisés, le président lève la séance à 18h.

Jimmy Poulin
Président

Philippe Roy
Secrétaire